

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Lanoraie tenue lundi 7 juin 2021 à 20 h 9 par vidéoconférence.

Sont présents à cette vidéoconférence : mesdames les conseillères Josée Castonguay, Nathalie Martin, Sophie Bélisle, Jacinthe Brissette et messieurs les conseillers François Boisjoly, Jean-François Gagné, sous la présidence du maire monsieur Gérard Jean.

Assiste également à la séance par vidéoconférence, le secrétaire-trésorier et directeur général, monsieur Marc-André Maheu, à titre de secrétaire de la séance, et la secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale adjointe, madame Brigitte Beauparlant.

2021-06-194

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE À HUIS CLOS

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR le conseiller Jean-François Gagné
ET RÉSOLU

Que la séance soit ouverte.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2021-06-195

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- | | | |
|-----------|-------|---|
| (194) | 1. | Vérification du quorum et ouverture de la séance à huis clos; |
| (195) | 2. | Adoption de l'ordre du jour; |
| (196) | 3. | Adoption du procès-verbal du 3 mai 2021; |
| (197) | 4. | Approbation des comptes payés et à payer; |
| (198-203) | 5. | Information et suivi de dossiers; |
| (204) | 6. | Administration : |
| | 6.1. | Avis de motion – Projet de règlement modifiant le Règlement relatif aux animaux – médaille pour chat; |
| (205) | 6.2. | Avis de motion – Projet de règlement modifiant le Règlement concernant le financement de certains biens, services ou activités et imposant un tarif à cette fin – permis pour chat; |
| (206) | 6.3. | Personnel; |
| (207) | 6.4. | Fédération canadienne des Municipalités; |
| | 6.5. | Journée de l'environnement – dépôt de rapport; |
| (208) | 6.6. | Nomination du maire suppléant et du substitut à la MRC; |
| (209) | 7. | Sécurité publique : |
| | 7.1. | Avis de motion – Projet de règlement modifiant le Règlement relatif au stationnement et à la circulation; |
| (210) | 7.2. | Avis de motion – Projet de règlement modifiant le Règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics; |
| (211-213) | 8. | Travaux publics : |
| | 8.1. | Quai; |
| (214) | 8.2. | Projet puits 6.3; |
| (215) | 8.3. | Travaux de réfection – secteur des rues du Couvent, Rondeau et Chemin de Joliette; |
| | 9. | Période de questions; |
| | 10. | Hygiène du milieu; |
| | 11. | Loisirs et culture : |
| (216) | 11.1. | Soccer; |
| (217) | 11.2. | Demandes de soumissions – travaux Pavillon Jean-Bourdon et Pavillon Clément-Loranger; |
| | 12. | Urbanisme et mise en valeur du territoire : |
| (218) | 12.1. | Demande de dérogation mineure – 35, rue Louise; |
| (219) | 12.2. | Demande de dérogation mineure – 15, Grande Côte Est; |
| (220) | 12.3. | Demande d'autorisation de démolition – 920, Grande Côte Ouest; |
| (221-222) | 12.4. | Demande de permis – PIIA; |

- (223-226) 13. Courrier;
14. Divers;
15. Période de questions;
(227) 16. Levée de la séance.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Jacinthe Brissette
APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

Que l'ordre du jour soit adopté.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2021-06-196 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 MAI 2021

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal a été préalablement transmise aux membres du conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nathalie Martin
APPUYÉE PAR le conseiller Jean-François Gagné
ET RÉSOLU

Que le procès-verbal du 3 mai 2021 soit adopté.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2021-06-197 APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

CONSIDÉRANT QU'une copie de la liste des comptes payés et à payer a été transmise à chacun des membres du conseil et tous déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture par le secrétaire-trésorier et directeur général;

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire-trésorier et directeur général a fourni tous les documents et explications à la satisfaction de ceux-ci;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
APPUYÉE PAR la conseillère Jacinthe Brissette
ET RÉSOLU

Que les comptes payés et à payer incluant les salaires, présentés par le secrétaire-trésorier et directeur général au montant de 815 322,18 \$ (519804 à 519949, PA 921 à PA 939, 10011, 10015) soient approuvés.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

CONSIDÉRANT l'état actuel de la pandémie.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
APPUYÉE PAR la conseillère Jacinthe Brissette
ET RÉSOLU

D'autoriser la réouverture de l'hôtel de ville et de la bibliothèque municipale à la population à partir du 14 juin prochain, et le centre sportif à partir du 28 juin prochain, et ce, en tenant compte des mesures sanitaires en vigueur.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2021-06-199 AMENDEMENT DE LA RÉOLUTION 2021-03-085 – PARC INDUSTRIEL

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Jacinthe Brissette
ET RÉSOLU

Que la résolution 2021-03-085 soit amendée par le remplacement des mots suivants « le 1^{er} mai 2021 » par les mots suivants « le 3 septembre 2021 ».

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2021-06-200 AMENDEMENT DE LA RÉOLUTION 2021-03-086 – PARC INDUSTRIEL

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nathalie Martin
APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

Que la résolution 2021-03-086 soit amendée par le remplacement des mots suivants « le 1^{er} mai 2021 » par les mots suivants « le 3 septembre 2021 ».

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2021-06-201 SERVITUDE – PUIITS 5

CONSIDÉRANT les résolutions 2007-12-402 et 2014-12-221;

CONSIDÉRANT QUE des travaux ont été réalisés sur la propriété de M. Denis Desrochers en mai et juin 2020.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Jacinthe Brissette
APPUYÉE PAR la conseillère Nathalie Martin
ET RÉSOLU

Que les résolutions 2007-12-402 et 2014-12-221 soient abrogées.

Qu'une somme totale de 13 000 \$ soit versée à M. Denis Desrochers à titre de règlement complet et final pour le prix et l'acquisition de la servitude établie à la convention de 2002 avec la municipalité, des intérêts et de tout dommage reliés à l'établissement et l'exercice de la servitude.

Que le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, le contrat de servitude à cette fin.

QUE les sommes nécessaires à la réalisation de cette opération soient prises à même le fonds réservé à l'aqueduc.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2021-06-202

SERVITUDE DE REBOISEMENT

CONSIDÉRANT QUE Pépinières de Production Trussart Ltée (ci-après Trussart) opère son entreprise au 427, Grande Côte Est, à Lanoraie;

CONSIDÉRANT QUE Trussart a reconnu avoir coupé des arbres en violation de l'article 15.1.1 du Règlement de contrôle intérimaire régissant la coupe d'arbres dans les boisés protégés de la plaine du St-Laurent numéro 225 de la MRC de d'Autray, sur les lots 5 475 291 et 6 271 063 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Berthier, à Lanoraie;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a déposé à la Cour Municipale une demande d'ordonnance de reboisement à l'endroit de Trussart;

CONSIDÉRANT QU'une entente a été négociée afin que Trussart procède à un reboisement d'une superficie au moins équivalente à celle de la coupe réalisée, soit sur une superficie de 3.72 hectares sur le lot 4 166 003 du Cadastre du Québec, lot contigu à l'emplacement de ladite coupe, le tout suivant une prescription sylvicole (forestière) préparée par l'ingénieur forestier Marco Fournier en date du 14 avril 2021 sous le numéro 1406235210001;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a exigé que l'aire de reboisement soit assujettie à un acte de servitude réelle et perpétuelle de protection environnementale en faveur de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE Me Virginie Lachapelle, notaire, a rédigé un acte de servitude suivant les termes de la présente résolution, acte destiné à être joint à l'ordonnance sollicitée de la Cour Municipale.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Nathalie Martin
ET RÉSOLU

Que M. Gérard Jean, maire, et M. Marc-André Maheu, secrétaire-trésorier et directeur-général, soient autorisés à signer le projet d'acte de servitude de reboisement annexé à la présente et préparé par Me Virginie Lachapelle notaire.

Que le procureur de la Municipalité, Me Alain Généreux, soit autorisé à solliciter de la Cour une ordonnance selon les termes de la présente.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2021-06-203

PERSÉVÉRENCE SCOLAIRE

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des activités prévues n'ont pu être réalisées durant la semaine de la persévérance scolaire en février dernier.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
APPUYÉE PAR le conseiller Jean-François Gagné
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité participe à la campagne « Du carburant pour leur réussite! » qui vise à encourager les jeunes dans les dernières semaines d'ici la fin de l'année scolaire et qu'un budget maximal de 950 \$ soit autorisé à cette fin.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2021-06-204 AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT
RELATIF AUX ANIMAUX – MÉDAILLE POUR CHAT

La conseillère Josée Castonguay donne avis de motion à l'effet qu'un membre du conseil pourra proposer à la prochaine séance ou à toute autre séance subséquente du conseil un projet de règlement modifiant le Règlement relatif aux animaux – médaille pour chat.

Ce projet de règlement vise à assurer une cohérence entre le Règlement concernant le financement de certains biens, services ou activités et imposant un tarif à cette fin et le Règlement relatif aux animaux dans le cadre de l'établissement d'une tarification pour les médailles de chat.

Ledit projet de règlement est déposé par la conseillère.

2021-06-205 AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LE
FINANCEMENT DE CERTAINS BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS ET IMPOSANT UN TARIF À CETTE
FIN – PERMIS POUR CHAT

La conseillère Josée Castonguay donne avis de motion à l'effet qu'un membre du conseil pourra proposer à la prochaine séance ou à toute autre séance subséquente du conseil un projet de règlement modifiant le Règlement concernant le financement de certains biens, services ou activités et imposant un tarif à cette fin – permis pour chat.

Ce projet de règlement vise l'établissement d'une tarification pour les médailles de chat.

Ledit projet de règlement est déposé par la conseillère.

2021-06-206 PERSONNEL

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Jacinthe Brissette
APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

D'entériner l'embauche de Mme Pauline Dion à titre d'agente de bureau à temps plein, 35 heures/semaine, et ce, selon la convention collective en vigueur.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2021-06-207 FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Gagné
APPUYÉ PAR la conseillère Nathalie Martin
ET RÉSOLU

Que la Municipalité de Lanoraie adhère à la Fédération canadienne des municipalités pour l'année en cours, et qu'un budget de 1 154 \$ soit autorisé à cette fin.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

DÉPÔT DU RAPPORT – JOURNÉE DE L'ENVIRONNEMENT

En vertu du règlement numéro 96-2017 le secrétaire-trésorier et directeur général dépose et fait une lecture sommaire du rapport Journée de l'environnement réalisé par l'agente de communication.

2021-06-208 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT ET DU SUBSTITUT À LA MRC

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly

APPUYÉ PAR la conseillère Nathalie Martin
ET RÉSOLU

Que la conseillère Jacinthe Brissette, soit nommée mairesse suppléante et substitut du maire à la MRC de D’Autray pour une période de trois mois.

De plus, que la mairesse suppléante soit autorisée à signer, pour et au nom de la municipalité en l’absence du maire, les effets bancaires, les contrats de vente de terrains et autres documents prévus par résolution du conseil.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l’unanimité des conseillers.

2021-06-209

AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU STATIONNEMENT ET À LA CIRCULATION – BORNES DE RECHARGE

Le conseiller Jean-François Gagné donne avis de motion à l’effet qu’un membre du conseil pourra proposer à la prochaine séance ou à toute autre séance subséquente du conseil un projet de règlement modifiant le Règlement relatif au stationnement et à la circulation – bornes de recharge.

Ce projet de règlement vise à réserver les cases de stationnement avec bornes de recharge aux véhicules électriques.

Ledit projet de règlement est déposé par le conseiller.

2021-06-210

AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L’ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS – RESPECT DE L’AUTORITÉ

La conseillère Nathalie Martin donne avis de motion à l’effet qu’un membre du conseil pourra proposer à la prochaine séance ou à toute autre séance subséquente du conseil un projet de règlement modifiant le Règlement concernant la sécurité, la paix et l’ordre dans les endroits publics – respect de l’autorité.

Ce projet de règlement vise à préciser les comportements qui ne peuvent pas être adoptés face aux policiers de la Sûreté du Québec ou aux officiers municipaux dans le cadre de leur fonction.

Ledit projet de règlement est déposé par la conseillère.

2021-06-211

QUAI – ÉTUDE ET CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Gagné
APPUYÉ PAR la conseillère Nathalie Martin
ET RÉSOLU

Qu’un budget maximal de 11 500 \$ taxes nettes, pris à même le surplus de l’année en cours, soit autorisé pour la réalisation d’une étude et caractérisation environnementale dans le cadre des travaux de réfection du quai municipal (partie en bois).

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l’unanimité des conseillers.

2021-06-212

QUAI – DEMANDES D’AUTORISATION

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Gagné
APPUYÉ PAR la conseillère Jacinthe Brissette
ET RÉSOLU

D’autoriser la firme EMS à déposer en notre nom des demandes de certificat d’autorisation auprès des instances suivantes :

- Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;
- Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs;
- Pêches et Océans Canada;
- Transport Canada.

De plus, d'autoriser, à même le surplus de l'année en cours, un montant de 2 719,36 \$ à cette fin.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2021-06-213

QUAI – DEMANDE DE SOUMISSIONS

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Gagné
 APPUYÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
 ET RÉSOLU

D'autoriser le secrétaire-trésorier et directeur général à demander des soumissions pour la réfection d'une partie du quai, soit celle en bois.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2021-06-214

PROJET PUIITS 6.3

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Jacinthe Brissette
 APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly
 ET RÉSOLU

Qu'un budget de 10 500 \$, pris à même le fonds réservé pour l'aqueduc, soit autorisé pour services professionnels afin de corriger une restriction entre la station de pompage du puits 6 et les pointes du puits 6.2, et ainsi diminuer l'ampleur des travaux de raccordement du futur puits 6.3.

De plus, que le secrétaire-trésorier et directeur général soit autorisé à demander des soumissions par invitation pour une étude environnementale, afin de déposer une demande de certificat d'autorisation pour le raccordement du futur puits 6.3.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2021-06-215

TRAVAUX DE RÉFECTION – SECTEUR DES RUES DU COUVENT, RONDEAU ET CHEMIN DE JOLIETTE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité prévoit réaliser des travaux de réfection d'une partie des infrastructures des rues du Couvent, Rondeau et du Chemin de Joliette;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont réalisés dans le cadre du programme de taxe sur l'essence et de la contribution du Québec TECQ 2019-2023.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
 APPUYÉE PAR la conseillère Nathalie Martin
 ET RÉSOLU

Que le secrétaire-trésorier et directeur général soit autorisé à demander des soumissions par invitation pour les services professionnels suivants, dans le cadre des travaux de réfection des infrastructures des rues du Couvent, Rondeau et du Chemin de Joliette :

- Arpentage topographique;
- Arpentage légal;

- Études environnementales phase I et II;
- Étude géotechnique.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2021-06-216

SOCCER

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Gagné
APPUYÉ PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

D'autoriser un budget maximal de 2 500 \$ pour les activités de soccer, et que ce montant soit pris à même les revenus d'inscription.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2021-06-217

DEMANDES DE SOUMISSIONS – TRAVAUX PAVILLON JEAN-BOURDON ET PAVILLON CLÉMENT-LORANGER

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Jacinthe Brissette
APPUYÉE PAR la conseillère Nathalie Martin
ET RÉSOLU

D'autoriser la firme Hétu-Bellehumeur architectes inc. à demander des soumissions dans le cadre des travaux de réfection des salles de toilettes du Pavillon Jean-Bourdon et du Pavillon Clément-Loranger.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2021-06-218

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 35, RUE LOUISE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure au 35, rue Louise;

CONSIDÉRANT le règlement 1004-2001;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise à construire un garage de 8.83 m par 10.82 m en cour avant, alors que l'article 3.3.2.1.1.1, paragraphe a) du règlement de zonage numéro 269-90 prévoit qu'un bâtiment secondaire ne peut pas empiéter dans la cour avant;

CONSIDÉRANT la forme du lot et la localisation des bâtiments et ouvrages existants;

CONSIDÉRANT les pièces justificatives déposées;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 26 mai 2021.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nathalie Martin
APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure pour le projet de construction d'un garage au 35, rue Louise.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2021-06-219 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 15, GRANDE CÔTE EST (LOT
6 114 982)

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure au 15, Grande Côte Est, lot 6 114 982 (coin rue Charles-Sevestre);

CONSIDÉRANT le règlement 1004-2001;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise à permettre que l'habitation unifamiliale isolée projetée soit implantée à 6.1 m de la rue Charles-Sevestre, alors que l'article 10.17.3 du règlement de zonage numéro 105-92 prévoit une marge de recul latérale sur rue de 9.1 m;

CONSIDÉRANT la dimension de la construction et de la piscine projetées;

CONSIDÉRANT les pièces justificatives déposées;

CONSIDÉRANT QUE le modèle de maison pourrait être modifié afin de respecter les marges de recul prescrites;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 26 mai 2021.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Gagné
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal refuse de faire droit à la présente demande.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2021-06-220

DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉMOLITION – 920, GRANDE CÔTE OUEST

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation de démolition de M. Billy Mondor, actionnaire de la compagnie Gestion EDB Mondor inc., au comité de démolition visant la démolition du bâtiment principal au 920, Grande Côte Ouest;

CONSIDÉRANT le règlement 1074-2009.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nathalie Martin
APPUYÉE PAR le conseiller Jean-François Gagné
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal autorise la démolition des bureaux au 920, Grande Côte Ouest.

Que cette autorisation soit assujettie à une obligation de rebâtir dans les deux ans.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2021-06-221

DEMANDE DE PERMIS – PIIA – 411-413, RUE SAINTE-MARIE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi d'une demande de rénovation au 411- 413, rue Sainte-Marie;

CONSIDÉRANT le règlement 1083-2017;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à changer les deux portes d'entrée principale, à refaire le fini de la galerie avant, à installer de nouveaux garde-corps et main courante, à refaire les avant-toits au-dessus des portes d'entrée principale, à installer quatre colonnes et couper trois arbres;

CONSIDÉRANT le choix des matériaux et des couleurs proposés;

CONSIDÉRANT l'état général des arbres;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 26 mai 2021.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nathalie Martin
APPUYÉE PAR la conseillère Jacinthe Brissette
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal autorise l'émission du permis de rénovation pour les travaux relatifs aux portes, à la peinture d'époxy de la galerie avant et à la coupe des arbres au 411- 413, rue Sainte-Marie, et ce, aux conditions suivantes :

- La fenêtre de la porte doit être d'un maximum du 3/4 de la hauteur de la porte afin de respecter le style architectural d'origine;
- Trois arbres doivent être replantés le long de la rue Champagne.

Que le conseil municipal refuse de faire droit au reste de la demande, puisque les matériaux proposés ne respectent pas le style architectural d'origine.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2021-06-222

DEMANDE DE PERMIS – PIIA – 393, RUE SAINTE-MARIE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis de rénovation au 393, rue Sainte-Marie;

CONSIDÉRANT le règlement 1083-2017;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise à changer le revêtement de la toiture pour de la tôle agrafée noire;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 26 mai 2021.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nathalie Martin
APPUYÉE PAR la conseillère Jacinthe Brissette
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal autorise l'émission du permis de rénovation pour les travaux demandés au 393, rue Sainte-Marie.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2021-06-223

ESPACE MUNI

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nathalie Martin
APPUYÉE PAR le conseiller Jean-François Gagné
ET RÉSOLU

D'autoriser l'adhésion de la Municipalité de Lanoraie à l'organisme Espace Muni et, conséquemment, autorise le paiement de la cotisation annuelle 2021-2022 au montant de 183,96 \$ (taxes incluses).

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Jacinthe Brissette
APPUYÉE PAR la conseillère Josée Castonguay
ET RÉSOLU

D'autoriser l'adhésion de la Municipalité de Lanoraie à l'organisme des bassins versants de la Zone Bayonne et, conséquemment, autorise le paiement de la cotisation annuelle 2021-2022 au montant de 100 \$.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2021-06-225

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LANAUDIÈRE (CREL)

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

D'autoriser l'adhésion de la Municipalité de Lanoraie au Conseil régional de l'environnement de Lanaudière et, conséquemment, autorise le paiement de la cotisation annuelle 2021-2022 au montant de 60 \$.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2021-06-226

ASSOCIATION FORESTIÈRE DE LANAUDIÈRE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Jacinthe Brissette
APPUYÉE PAR le conseiller Jean-François Gagné
ET RÉSOLU

D'autoriser l'adhésion de la Municipalité de Lanoraie à l'Association forestière de Lanaudière et, conséquemment, autorise le paiement de la cotisation annuelle 2021-2022 au montant de 150 \$.

De plus, qu'un montant de 25 \$ soit également autorisé pour l'abonnement d'un an à la publication Progrès Forestier.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

Le conseiller François Boisjoly quitte momentanément la séance dû à une mauvaise connexion Internet.

2021-06-227

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Jacinthe Brissette
APPUYÉE PAR le conseiller Jean-François Gagné
ET RÉSOLU

Que la séance soit levée à 20 h 47.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

Gérard Jean, maire

Marc-André Maheu, secrétaire-trésorier et directeur général

Je, Gérard Jean, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal

Gérard Jean, maire